

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 362 du 22 avril 1940 promulguant à la Côte française des somalis et dépendances

n° 362

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 avril 1940

Numéro JO
n° 521 du 30/04/1940

Date du numéro
30 avril 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 1 septembre 1939 fixant la situation des personnels des administrations de l'Etat en temps de guerre, étendu aux colonies, pays de protectorat français et territoires sous mandat relevant du ministère des colonies par décret du 12 septembre 1939

Vu l'arrêté n° 1129 du 31 octobre 1939 promulguant à la Côte française des Somalis le décret du 12 septembre 1939,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 14 octobre 1939 réglementant la situation du personnel contractuel de l'administration coloniale en temps de guerre. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie, après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires,

Hubert DESCHAMPS,